

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 22/10/2025

Présents : Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, POUYOUUNE-HORGUE et TOULOU
 Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT et SANZ
 Absents : Mrs ARAUJO, CATALAA, GRAGNON, LEVEL, Mme SEGUIN,
 Excusées : Mme RULLIER
 Secrétaire : Mr BARRAQUE

DÉLIBÉRATION N° 35 :
Chèques cadeaux agents communaux et retraités

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 23 octobre 2020, qui fixait à 50 euros les chèques cadeaux pour les agents actifs et retraités à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire précise que le seuil de 5% du plafond mensuel URSSAF ne peut être dépassé pour l'attribution des chèques cadeaux (196.25€ pour 2025) ; lorsque le seuil n'est pas dépassé, les bons cadeaux attribués à chaque salarié, par année civile, sont présumés être utilisés conformément à leur objet et donc exonérés de cotisations et contributions sociales.

Il propose la modification suivante :

100 euros pour les actifs,

50 euros pour les retraités.

Cela représenterait une enveloppe totale de 1000 euros, soit 400 euros de plus que l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, accepte cette proposition.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

